Cinquante-sixième année. - N ° 153 A Lundi 8 et mardi 9 août 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2087

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

818 246 381 RCS Lyon.
CELLANCE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 25000.00 EUR.
Adresse : 373, Rue Garibaldi, 69007 Lyon.
Oppositions : Article L236-14 du code de commerce.
Commentaires : CELLANCE SAS AU CAPITAL DE 25.000 EUROS SIEGE SOCIAL : 373 RUE GARIBLADI 69007 LYON 818 246 381 RCS LYON _____ CELLANCE CONSEIL SAS AU CAPITAL DE 100 EUROS SIEGE SOCIAL : 373 RUE GARIBALDI 69007 LYON 914 720 842 RCS LYON _____ AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF Suivant acte SSP en date à LYON du 30/06/2022, la société CELLANCE et la société CELLANCE CONSEIL ont établi un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société CELLANCE a fait apport à la société CELLANCE CONSEIL de sa branche complète et autonome d'activité de conseil évaluée à 780.109,65 euros, moyennant la prise en charge par la société CELLANCE CONSEIL, sans solidarité avec la société CELLANCE du passif correspondant, évalué à 251.152,42 euros. L'actif net apporté s'élève donc à 528.957,23 euros. En rémunération de cet apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions, la société CELLANCE CONSEIL augmenterait son capital de 528.957 euros pour le porter de 100 euros à 529.057 euros par l'émission de 5.289.570 actions ordinaires nouvelles de 0.10 euros de valeur nominale et attribuées à la société CELLANCE. Il n'a été émis aucune prime d'apport (sans rapport d'échange). Toutes opérations actives et passives de la branche d'activité apportée seraient prises en charges par la société CELLANCE CONSEIL et réputées faites pour son compte exclusif, à compter rétroactivement du 01/01/2022. Ledit projet a été établi sous la condition de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la société CELLANCE, par l'associé unique de la société CELLANCE CONSEIL et de la réalisation définitive de l'augmentation de capital de cette dernière société et ce avant le 31/12/2022. Le projet d'apport a été déposé, par chacune des sociétés, au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON le 04/08/2022. Pour avis..